



Conduite en sécurité des chariots à conducteur porté avec ou sans CACES® R.489



Durée
0 heure



Prérequis

Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite d'un chariot de manutention automoteur à conducteur porté
Pour la délivrance du CACES®, la photographie du titulaire est obligatoire



Public concerné

Débutant et/ou expérimenté et/ou mise à jour des compétences



Validité
1 an



Effectif maximum
6 personnes



Qualification Intervenant (e)(s)

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements



Moyens pédagogiques

- Pédagogie active et participative
- Diaporama d'animation et support stagiaire
- Exercices pratiques en situation
- Equipements, matériels, aires d'évolution et installations nécessaires conformes à l'annexe 4 de la R.489



Modalités d'évaluations

Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM (100 questions)
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs

Objectifs

DEKRA vous propose différentes formules pour que chacun puisse s'y retrouver :

- Former pour la préparation à l'obtention de l'attestation de réussite pour la conduite en sécurité du chariot concerné, et ainsi valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite (conformément au Cdt art.R4323-55 et 56 ainsi qu'à l'art.3 de l'arrêté du 26/09/2025),
- Former à la conduite en sécurité permettant de remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques, et ainsi obtenir son CACES® R.489 dans la catégorie visée.

Programme

Connaissances théoriques (En présentiel ou en E-Learning*)

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Principaux types de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Vérification d'usage des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

Savoir-faire pratiques (En présentiel)

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste - Opérations d'entretien au quotidien - Maintenance

Evaluations** (En présentiel)

- Evaluations théoriques
- Evaluations pratiques

*Le paragraphe sur "La nature des travaux demandés" n'est applicable que si la théorie est réalisée en E-Learning.

**si CACES® R.489 évaluations conformes à l'annexe 3 de la R.489

Nota : Les candidats doivent disposer des EPI nécessaires en fonction du chariot utilisé et du site d'évaluation, et à minima : de chaussures de sécurité, de gants, de protections auditives et d'un vêtement rétro-réfléchissant.



Conduite en sécurité des chariots à conducteur porté avec ou sans CACES® R.489

Le + DEKRA

- La dématérialisation de la formation,
- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.

Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers de sa mission Handicap et mettra tout en oeuvre pour la pleine réussite de ses formations



Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/10/2024 | fin validité : 31/10/2029
1A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite - RS 6866
1B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m - RS 6867
Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 01/10/2024 | fin validité : 01/10/2029
2A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 2A : Chariots à plateau porteur - RS 6800
Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/10/2024 | fin validité : 31/10/2029
2B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels - RS 6868
3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux - RS 6869
4 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux à capacité nominale > 6 tonnes - RS 6871
5 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 5 : Chariots élévateurs à mat rétractable - RS 6870
6 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite éleable - RS 6872
7 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 489 catégorie 7 : Conduite hors production des chariots - RS 6873